

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 MARS

Suivant l'usage, demain mardi-gras, 5 mars, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

A LA CHAMBRE

Samedi, séance de guerre civile, pleine de clameurs, de défis, de menaces, de violences.

Le boulangisme, par l'organe de M. Laguerre, a une fois encore bravé le gouvernement, ri des lois de répression, proclamé la révolte contre le Parlement, et prononcé par anticipation la destitution des membres de la Chambre.

Le gouvernement, par les voix de MM. Tirard et Thévenet, a annoncé qu'il est résolu à recourir à tous les moyens — même aux moyens réprouvés par les principes constitutifs de la République — pour défendre l'exploitation républicaine contre les rébellions de la conscience nationale et l'inévitable condamnation du suffrage universel.

La Chambre, enfin, a, par un vote très caractéristique (348 voix contre 220), écarté un ordre du jour proclamant l'égalité de la justice pour tous les citoyens, approuvé les violences promises, sanctionné une politique de proscription, de fous furieux.

Entre les deux factions révolutionnaires qui se disputent la France, la lutte vient de prendre un caractère d'acharnement qui annonce les batailles décisives. Le gouvernement ne peut reculer dans la voie où il s'est engagé depuis trois jours, sous peine de tout perdre.

Le parti boulangiste, de son côté, n'est pas d'humeur à prendre au sérieux les menaces d'un adversaire sans crédit, sans autorité, répudié par le pays. C'est la guerre à outrance. Où sont nos chefs? Où sont nos troupes?

En protestant contre les rigueurs légales dont la Ligue des Patriotes est en ce moment l'objet, M. Laguerre a du même coup flétri les illégales violences commises contre les princes et notamment contre le duc d'Aumale par M. Boulanger; il a en même temps condamné le gouvernement dictatorial d'aujourd'hui au nom de l'homme qui rêve d'être le dictateur de demain!

Quant au cabinet, il a frappé cette Ligue des Patriotes que le gouvernement avait si fort encouragée et aidée jusqu'à ces derniers temps. Il a proclamé que la République avait manqué de prudence et de prévoyance; il a reconnu qu'elle était obligée de désavouer son passé; il a déclaré qu'elle était en péril et qu'elle ne saurait vivre si l'on n'étranglait la liberté, si l'on ne bâillonnait le suffrage universel.

Ce sont là des aveux graves et que le pays retiendra. Le cabinet Tirard a pu recevoir de la Chambre un vote de confiance; il lui reste à obtenir les suffrages de la France. Ce sera moins facile.

LE TONKIN

Bien que l'interpellation de M. Andrieux sur le Tonkin n'ait abouti qu'au vote de l'ordre du jour pur et simple et eut été réduit aux proportions d'une discussion entre partisans

de l'expédition, il s'y est dit des choses bonnes à retenir. M. Andrieux a constaté, en effet, d'après des chiffres officiels, que depuis 1885, date officielle de la pacification du pays, c'est-à-dire depuis quatre ans, l'occupation du Tonkin avait coûté à l'armée 36,560 hommes, dont près de huit mille morts. C'est une moyenne de vingt-cinq hommes par jour, ces chiffres n'ont pas été contestés par les représentants du gouvernement. On doit donc les tenir pour exacts.

La prétendue rectification apportée à la tribune par le ministre de la marine n'a fait au contraire qu'aggraver les révélations faites. L'amiral Jaurès a déclaré que, pendant le mois de janvier dernier, sur un effectif de 32,000 hommes, il y avait eu 1,000 entrées à l'hôpital et quarante-deux décès par le choléra. Le ministre de la marine prétend que c'est là une proportion très faible, alléguant qu'on pourrait discuter, mais ce qui serait assez intéressant, ce serait de savoir combien il y a eu de soldats malades dans les postes éloignés et qui ne figurent pas dans les « entrées à l'hôpital » et combien il y a eu de décès par d'autres maladies que le choléra, par l'anémie par exemple. Sur ce point, on se gardera bien de nous donner aucun renseignement et nous pensons que ce n'est pas par ignorance.

E. B.

LA LIGUE DES PATRIOTES

On dit que les registres de la Ligue, les lettres d'adhésion trouvées à son siège social, ne compromettraient pas seulement des fonctionnaires civils, mais aussi des fonctionnaires de l'ordre militaire.

Parmi les correspondances saisies (il n'y a pas moins de 5,000 lettres), il se trouverait des lettres d'adhésion d'officiers, et d'officiers supérieurs.

Le gouvernement se préoccupe de la question de savoir s'il lui sera possible d'appliquer l'article 208 du Code de justice militaire, qui a trait aux tentatives d'embauchage, aux amis de M. Déroulède plus haut placés que lui dans la hiérarchie des grades du parti boulangiste.

M. Laguerre pourrait bien n'être pas le seul membre du Parlement compris dans les poursuites.

C'est, en effet, au nom du Comité directeur de la Ligue qu'a été rédigée la note signée Laguerre, Déroulède et Pierre Richard.

Or ce Comité élu le 25 novembre dernier comprend M. Laguerre inclus, neuf députés et un sénateur, couverts actuellement par l'immunité parlementaire.

CE QUE VA FAIRE LA LIGUE

Questionné sur ce que va faire la Ligue, M. Déroulède a répondu :

- « Rien n'est changé.
- « Au lieu de réunir deux cents ligueurs pour délibérer dans un même local, on prendra dix locaux différents et dans chaque réunion nous ne serons jamais plus de vingt.
- « Le gouvernement ne peut donc rien sur nous. »

LA CAUSE DES PERQUISITIONS

Le XIX^e Siècle explique ainsi le mobile qui a poussé le gouvernement à perquisitionner la Ligue des Patriotes :

« L'un des mobiles qui ont poussé le cabinet à perquisitionner au siège de la Ligue a été de mettre la main sur les registres contenant les noms et les adresses des membres de la Ligue des Patriotes.

« Le gouvernement voulait, paraît-il, savoir combien de fonctionnaires se sont fait inscrire à la Ligue des Patriotes, c'est-à-dire se sont enrôlés dans l'armée boulangiste depuis le 27 janvier dernier.

« La déclaration Atchinoff a été le prétexte. »

INFORMATIONS

On parle du changement, à peu près certain, de M. Poubelle, préfet de la Seine, et de M. Lozé, préfet de police.

On annonce encore le déplacement de M. René Allain-Targé, directeur du personnel au ministère de l'intérieur, remplacé par M. Demagny, et de M. Gragnon, directeur-général de la sûreté publique.

On parle maintenant de M. Stephen Pichon pour remplacer M. Lozé à la préfecture de police.

LES CHERS LYCÉES

Le lycée ridicule de Nîmes, qui a déjà coûté cinq millions, va exiger un nouveau crédit, et cela pour parvenir à tuer des colléges catholiques trop aimés.

On lit aussi dans la *Chronique picarde*, au sujet du lycée d'Amiens :

« Les dépenses du lycée de garçons se sont élevées à 208,203 fr. 54 et les recettes sur les familles à 79,975 fr.

« Le lycée a donc coûté aux contribuables 128,228 fr. 21, soit près de 334 fr. par jour.

« Il faut que l'enseignement libre, représenté par le magnifique collége la Providence, fasse concurrence à des gens qui usent aussi librement de notre poche, se mouchant dans notre mouchoir et usant librement de notre tabatière et de notre porte-monnaie. Ce qui est curieux, c'est qu'il ne réussissent pas, malgré les bénédictions données naguère solennellement par M. Goblet dans sa ville natale. »

LES NOUVEAUX BILLETS DE CENT FRANCS

La Banque de France doit commencer, aujourd'hui lundi 4 mars, l'émission d'un nouveau type de billet de 100 francs.

Comme le type du billet de 500 francs émis le 17 décembre 1888, il est composé de deux vignettes bleue et rose, dont la réunion lui donne la même apparence violacée.

Le papier est plus blanc que celui des billets qui circulent actuellement; mais le format en est le même et les filigranes y sont conservés sans changement.

La vignette bleue du recto et celle du verso sont aussi les mêmes que celles de l'ancien billet, sauf de légères modifications apportées au recto; la banderole portant les mots : « In-

dustrie, Commerce », y a été remplacée par un cartouche avec l'inscription : « Banque de France »; l'indication de la valeur du billet : « Cent francs » est imprimé en caractères différents et remontée vers le cadre de la vignette; la date de la création et les signatures sont imprimées en noir.

Des vignettes roses servent de fond aux dessous de Baudry: celle du recto se distingue par une série d'ornements, au milieu desquels sont placés quatre médaillons, représentant des têtes de femmes posées: deux de face et deux de profil, et un petit cartouche blanc où se détache en chiffres la valeur du billet.

Au recto, comme au verso, le fond rose est supprimé à l'endroit des filigranes, afin d'attirer sur eux l'attention et de les rendre plus apparents.

VINS ITALIENS

Plusieurs journaux, d'après un journal anglais, ont signalé la prochaine arrivée à Rouen avec vin d'un navire arrivé d'un port italien à Alger, d'où il repartira pour nous apporter des vins italiens transformés en vins d'Algérie.

Une fraude de ce genre peut avoir lieu dans un port étranger, comme ceux d'Espagne, et c'est ce qui a amené les difficultés que nous avons signalées à Valence. Mais il est presque impossible qu'elle soit pratiquée dans un port surveillé par la douane française. En effet, comment le navire dont il est question pourrait-il justifier pour son chargement de vins, pris en Italie, de la provenance d'Alger, puisque la douane de Rouen exigera non seulement un certificat d'origine et une constatation de la douane d'Alger, mais encore les pièces diverses qui accompagnent toute expédition de marchandises par mer, sous la responsabilité du capitaine? (Nouvelliste de Rouen.)

Naufrage d'un torpilleur

Toulon, 2 mars.

Le torpilleur 102 a chaviré hier soir dans la baie de Saint-Nazaire.

Six hommes ont été noyés. Le commandant du torpilleur 102 sera traduit en conseil de guerre.

On a commencé les travaux pour renflouer le torpilleur, qui est coulé par 27 mètres de fond.

Une forte houle régnait, prenant les navires en travers, quand une lourde lame atteignit le torpilleur 102 par babord, en dessous, en même temps qu'une autre lame le saisissait sur le tribord, en dessus.

On suppose que la secousse subie aura déplacé quelque objet de l'intérieur et que ce déplacement aura fait changer le centre de gravité du bateau.

Le navire chavira alors et sombra en quelques minutes. L'équipage comprenait seize hommes.

Les cinq autres torpilleurs étaient le capitaine Mehl et les numéros 52, 56, 99, 150.

L'accident est survenu au moment où l'escadrille, revenant d'une reconnaissance à Bandol, rentrait à Toulon et passait devant la pointe nord-ouest des Gambiers.

Suivant une autre version, l'accident serait

dû à un ordre du commandant au timonier du torpilleur.

Le timonier aurait alors donné un coup de barre trop brusque, qui aurait fait chavirer le bateau.

Deux remorqueurs, le *Dromadaire* et le *Robuste*, sont sur les lieux avec un stock de matériel important, ainsi qu'une escouade de scaphandriers, pour opérer le renflouement du bateau et rechercher les cadavres, dont deux seraient déjà retrouvés.

Une commission d'enquête vient d'être instituée, sous la présidence du capitaine de vaisseau Sales de Banières, en attendant la comparution du lieutenant de vaisseau Schilling devant un conseil de guerre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Divertissements et impôts

C'est étonnant comme on s'amuse dans la capitale du Saumurois !

A part le « grand bal » paré et masqué du théâtre, on n'entend parler de rien ; pas un bal chez les fonctionnaires, pas une réception, pas le moindre bruit de crinolin ou de tapotement de piano ; tout est mort, et le carnaval est enterré avant d'avoir vécu.

L'année dernière, il y eut une petite mascarade d'enfants. En aurons-nous une cette année ?

Dans toutes les villes environnantes, il y a fêtes sur fêtes, et d'Angers nous arrivent les échos de fanfares carnavalesques et des orchestres entraînant d'innombrables et étourdissants cotillons.

A Saumur, rien !...

Par contre, tout le monde ici a reçu sa feuille d'avertissement pour les impositions à payer cette année, et je vous réponds, cher lecteur, que ce quart d'heure de Rabelais ne va pas se passer sans protestation. Chaque contribuable est augmenté d'une façon scandaleuse, et m'est avis que le bureau des réclamations va être envahi samedi prochain par une foule d'électeurs en courroux qu'on enverra probablement promener en attendant qu'on leur demande leur vote. On lira encore de ces proclamations où les candidats promettent, comme par le passé, qu'il n'y aura jamais d'impôts nouveaux, et que nous vivons sous le gouvernement le meilleur marché et le plus populaire, etc., etc.

Eh bien ! électeurs, mes amis, si vous votez pour ces farceurs-là, franchement, vous serez de profonds imbéciles ! X.

CONGÉ DU MARDI GRAS

M. le préfet a décidé qu'il y aurait congé le mardi gras dans toutes les écoles publiques du département.

CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Prolongation, à l'occasion des fêtes du Carnaval, de la durée de validité des billets d'aller et retour.

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour délivrés en vertu des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 43, dont la validité expirerait le Lundi 4 ou le Mardi 5 Mars 1889, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du Mercredi 6 Mars.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, la prolongation de validité prévue par le présent Ordre du Jour est applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (*toute voie État ou voie mixte État-Orléans ou État-Ouest*).

Cette prolongation de validité est également applicable aux billets d'aller et retour de ou pour les gares des lignes de Ligré-Rivière à Richelieu et de Châteaufort-sur-Charente à Barbezieux.

Nous avons appris ce matin qu'un de nos compatriotes, M. Ch. Carichou, président de l'*Harmonie Saumuroise*, officier du Medjidié et du Nicham, vient d'être cruellement frappé dans une de ses plus chères affections.

M^{me} Carichou, mère, est décédée ce matin dans sa 68^e année.

Nous nous empressons d'exprimer à la famille et à son fils en particulier l'expression de nos sympathiques condoléances.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, M. Belime (Jules-Nicolas), médecin-major de 1^{re} classe à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, est appelé à l'hôpital militaire de Bourges.

Il est remplacé à l'Ecole de Saumur par M. Yvert (Louis-Albert), médecin-major de 2^e classe à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau.

Tout en félicitant M. Belime de cet avancement, nous ne pouvons que regretter son départ de Saumur, où il s'était acquis en peu de temps de nombreuses sympathies.

LES ÉTRANGERS À SAUMUR

Dans l'état nominatif des étrangers, fixés à Saumur, qui ont satisfait à la déclaration de résidence, nous trouvons : 44 Allemands, 5 Anglais, 4 Italiens, 4 Suisses, 2 Espagnols et 2 Russes.

Le chef du Parti national républicain, M. le général Boulanger, doit venir à Tours, le 17 mars, présider un banquet organisé en son honneur.

Les Patriotes qui ont l'intention d'assister audit banquet sont priés de se faire inscrire,

viennent vieux, infirmes, incapables. Qui les nourrira ? qui les vêtira ? Jadis, leur gain suffisait à peine à leur famille. Ils n'ont pas amassé, eux dont les enfants avaient faim. Aujourd'hui, ces enfants sont mariés, aux prises eux-mêmes avec de lourdes tâches. Le vieux père et la vieille mère se dévouent encore en essayant de s'effacer. Et ils passent, bénédiction vivante, ils frappent de porte en porte, humbles et doux, nos vieux, nos chers mendiants, la besace sur le dos, les pieds nus dans l'herbe, le rosaire entre les doigts, un cantique aux lèvres, et le regard au ciel !

— Ah ! s'écria Joséphe, ce sont ceux-là que je veux connaître, que je veux voir et entendre de près ! Vous m'indiquerez leurs demeures et j'irai les surprendre, j'irai m'asseoir près d'eux, à leur foyer. Mes journées seront bien souvent vides. Je demanderai à la charité de m'aider un peu à les remplir.

— Que Notre-Seigneur vous récompense, dit le prêtre, et qu'il incline de plus en plus votre cœur à le soulager dans ses membres souffrants ! Je serai heureux, oh ! très heureux de vous montrer la route de leurs chaumières. Mais, ajouta-t-il en souriant, je crois qu'en cela encore vous allez être déçu. Made-

avant le 9 de ce mois, chez M. Doussain, président de la Ligue des Patriotes, à Saumur.

Le prix du banquet est de 5 fr.

G. DOUSSAIN.

M. Coustans, ministre de l'intérieur, vient d'adresser des ordres aux préfets pour dissoudre toutes les réunions des sections de la Ligue des Patriotes qui se trouveraient dans leur département.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Un Congrès international de l'enseignement primaire se tiendra à Paris, cette année, à l'occasion de l'Exposition universelle.

D'après une décision de M. le ministre, le personnel des écoles primaires et écoles maternelles publiques du département de Maine-et-Loire doit y être représenté par sept délégués. Pour l'élection de ces délégués, un premier scrutin a eu lieu le dimanche 24 février, à l'effet de désigner un représentant dans chaque canton.

Pour la circonscription de Saumur, ont été élus les instituteurs dont les noms suivent :

Canton de Doué : M. Etourneau, instituteur à Doué.

Canton de Gennes : M. Jougla, instituteur à Gennes.

Canton de Montreuil-Bellay : M. Ernout, directeur de l'école de Montreuil-Bellay.

Canton de Saumur (N.-E.) : M. Teyssier, instituteur à Allonnes.

Canton de Saumur (N.-E.) : M. Ravault, directeur de l'école des Ponts, à Saumur.

Canton de Saumur (Sud) : M. Boisselier, directeur de l'école des Récollets, à Saumur.

Canton de Vihiers : M. Menard, instituteur à Vihiers.

Dimanche prochain 10 mars, ces représentants cantonaux et ceux des circonscriptions des autres arrondissements seront appelés à élire les sept délégués attribués au département.

ARRIVÉE DE M. WILSON

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« Nous apprenons l'arrivée de M. Wilson à Tours. Le député d'Indre-et-Loire se rend immédiatement dans l'arrondissement de Loches, où il va recommencer dès demain la propagande active qu'il fit, en 1869, pour se faire élire au Corps législatif.

» M. Wilson ne se dissimule en aucune façon les difficultés qu'il aura à vaincre pour remonter le courant d'opposition que les derniers événements auxquels il a été mêlé ont déchaîné contre lui.

» Mais le député de Loches sait aussi qu'en six mois, quand on est dénué de tous scrupules et qu'on sème la parole et l'argent sans compter, on peut surprendre des électeurs

moiselle, vous oubliez que nous sommes des Celtes incorrigibles. Entre mes vieux Bretons et une jeune Parisienne, il se dresse un obstacle terrible, impitoyable...

— Qui n'arrêtera pas Joséphe de Kerdu, dit la jeune fille en souriant à son tour. Et, puisque l'entretien avait pris quelque chose de liberté de l'épanchement, elle osa, pour la première fois, faire entendre, sur la terre de Gaël, des accents gaéliques. — Je ne leur apprendrai pas que je suis une étrangère. Ils m'aimeront davantage en me prenant pour une des leurs.

— Vous savez le breton ! s'écria le recteur avec une sorte d'épouvante.

— Eh ! oui, je sais le breton, dit Joséphe charmée de si bien réussir dès son premier essai. Je le parle depuis plusieurs années.

Le curé demeurait muet, anxieux... Il reprit enfin :

— Je ne vous supposais pas Armoricaine à ce point. Et je ne vous le cache pas, cette découverte, en même temps qu'elle m'apporte une vive surprise, me force à modifier un peu mes avis. Je ne peux plus vous encourager à visiter ces pauvres chez qui votre bon cœur vous entraîne...

trop naïfs et se faire d'honnêtes gens peu habitués aux ruses électorales des partisans enragés.

» Or, l'ami de la Limouzin est bien décidé à tout tenter, coûte que coûte, pour arriver à se refaire, par le suffrage universel, une popularité toute neuve.

» Y arrivera-t-il ?

» Nous ne pouvons le croire, parce que nous connaissons trop le bon sens et l'honnêteté des populations lochoises.

» Mais que nos amis se tiennent sur leurs gardes ! Il va falloir lutter, et lutter avec ardeur, contre le grand corrupteur qui vient brûler chez nous sa dernière cartouche.

» Hâtons-nous de le dire, il faudra un autre qu'un millionnaire comme M. Drake Castillo, qui a l'intention assez bizarre de se présenter à Loches, pour écraser le Minotaure qui nous revient. — L. FRANCHET. »

LA REINE D'ANGLETERRE EN FRANCE

C'est mercredi prochain 6 mars que la reine Victoria arrivera à Cherbourg sur son yacht ; elle débarquera à l'Arsenal et partira par un train spécial, à 7 h. 30 du soir.

Ce train arrivera à Caen vers 10 h. 20, et à Mézidon vers 10 h. 50. — Il suivra alors, à vingt minutes d'intervalle environ, le train 28, qui part de Mézidon à 10 h. 30, passe à Alençon à minuit 20 et arrive au Mans à 1 h. 24.

Le train royal passera donc à Alençon à minuit et demi. — Il entrera en gare du Mans à 4 h. 39 minutes du matin.

Après un arrêt de seize minutes, le train royal partira à 4 h. 55, par la ligne de Tours. Il s'arrêtera deux minutes à Aubigné, à 2 h. 33, et trois minutes à Château-du-Loir, à 2 h. 49.

L'arrêt à Saint-Pierre-des-Corps (à 3 h. 52 matin), sera de dix minutes, après quoi le train prendra la ligne de Bordeaux, pour arriver dans cette ville, à la gare Saint-Jean, à 10 h. 12 du matin.

Le train sera rendu à destination, à Biarritz, à 2 h. 22 du soir.

Pour un sou !

Nous lisons dans le *Phare de la Loire*, journal républicain :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

« On nous raconte un fait qui donne une fois de plus raison à ce vers de Boileau.

» Un pauvre homme d'un canton voisin de Nantes était inscrit à la cote des contributions directes pour la somme de cinq centimes.

» Cinq centimes, un sou, si l'on aime mieux.

» Pourquoi ce pauvre homme devait-il cette somme si minime qu'il vaudrait mieux pour l'Etat en faire l'abandon que perdre, à en passer les écritures, un temps plus précieux qu'un pareil produit ? Pourquoi ne payait-il pas ?

— Comment ! dit Joséphe au comble de l'étonnement, comment, maintenant...

— Vous vous heurteriez à des habitudes, des croyances que vous ne soupçonnez même pas. Il y aurait des froissements...

— Non, non, s'écria-t-elle, je ne froisserai rien, je ne blâmerai rien, je sais que chaque pays a ses traditions, ses usages. Je ne veux que soulager, faire l'aumône.

— Mademoiselle, croyez-moi. J'ai le devoir et le désir d'être également utile à tous.

— Ils sont donc bien exclusifs, bien sauvages ! ces Bretons que j'ai jamais, d'après leur réputation légendaire !

— Ils sont rudes quelquefois comme la nature inculte, nous ne devons pas leur en vouloir.

» Mais, dit-il vivement, dans les fermes de Plouédic on commence à se civiliser. Ne croyez pas que l'on y jonne toujours du superflu, ni même du nécessaire. Pourquoi, mademoiselle, au lieu de fouiller les cabanes lointaines, ne chercheriez-vous pas, comme M. votre grand-père, à pourvoir d'abord aux besoins de vos tenanciers ? Cela, je crois que vous pouvez le faire.

— Non, dit Joséphe, non, je ne le puis pas.

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

— Si M. de Kerdu fait l'aumône dans ses fermes, il n'est pas obligé d'étendre ses largesses au delà, dit-il.

— Pourquoi rester dans de si étroites limites ? Les fermiers, malgré leurs épreuves, ne sont pas dépourvus de tout. Et, dans ce pays, il y a des pauvres, de vrais pauvres, j'en ai trouvé dans mon chemin, j'en ai vu sortir de l'église.

— Oui, il y a des pauvres, répondit le curé, doucement ému tout à coup, comme la mère à qui l'on parle de ses enfants de prédilection. Il y a, non de ces fainéants, de ces vagabonds, déshonneur de l'indigence, larrons de l'aumône, mais de vrais pauvres, comme vous le dites, de ceux qui portent la grâce du divin Maître dans leurs vertus et sa ressemblance dans leur dénuement. Des laboureurs, des fileuses, des pâtres qui, pendant toute leur vie, ont travaillé courageusement, rudement, de-

» Nous l'ignorons, peut-être parce qu'il ne demeurait pas au bourg et qu'il eût perdu plusieurs heures et usé dix centimes de chaussures pour en verser cinq au Trésor. Le fait est qu'il ne s'était pas acquitté. Qu'aurions-nous fait, vous ou moi, si nous avions été en face de cette grave question ? Nous aurions mis, de notre poche, cinq centimes dans la caisse de l'Etat, comme on donne un sou à un malheureux dans la rue, et les choses en seraient restées là.

» Le percepteur dont on nous cite le nom n'eut pas cette bonne pensée. Il fit faire commandement, puis saisie-exécution chez le pauvre homme qui possédait une table, un buffet et quelques chaises, et demain peut-être, après récolement, on vendra ses misérables effets mobiliers pour payer les cinq centimes de contribution et les frais montant à vingt-cinq ou trente francs.

» Un particulier qui exercerait des poursuites de ce genre serait montré au doigt comme le plus cruel des créanciers. Et c'est l'Etat qui se déshonore par des actes que répudierait le Shylock de Shakespeare !

» Allez donc vous étonner après cela, s'écrie le journal républicain, si la République ne fait pas de progrès dans les campagnes de nos départements ! On dirait au contraire que certains fonctionnaires prennent à tâche de la discréditer ainsi !

» Evidemment le ministre des finances n'en sait rien, et c'est dommage, car il sévirait, nous n'en doutons pas, contre ceux qui agissent avec tant de rigueur et de fiscalité. »

LE MOIS DE MARS

Les prévisions de Mathieu de la Drôme, pour le mois de mars, sont les suivantes pour notre région :

Période plus particulièrement venteuse que pluvieuse à la nouvelle lune, qui commencera le 4 et finira le 9. Alternativement pluvieuse et venteuse en Flandre, en Picardie, en Normandie, dans la presqu'île du Cotentin, dans celle de Bretagne, dans le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Saintonge, notamment le 4 et du 7 au 8.

Grave période au premier quartier de la lune, qui commencera le 9 et finira le 17. Période pluvieuse et surtout venteuse. Variations plus particulièrement brusques dans les provinces du Nord du littoral de la Manche. Mauvais temps général en Europe, surtout du 15 au 17.

Période alternativement pluvieuse et venteuse pour les régions de la France et les contrées septentrionales de l'Europe, à la pleine lune qui commencera le 17 et finira le 21 (équinoxe du printemps : 20 mars). Vents violents du 17 au 19 et le 22 sur les côtes de Bretagne, du Poitou et de l'Annis.

Belle période en France et en Europe au dernier quartier de la lune, qui commencera le 24 et finira le 31.

Mois venteux du 1^{er} au 9, pluvieux et très venteux du 9 au 17, venteux du 17 au 21, beau du 24 au 31. Brouillards fréquents sur la Manche et la mer d'Irlande.

Mois généralement mauvais. Humidité persistante dans les provinces de l'ouest de la France, dans celles du littoral de la Manche.

Les personnes amies de la famille Carichou qui n'auraient pas reçu de lettre pour assister à la cérémonie funèbre de M^{me} CARICHOU mère, qui aura lieu demain soir mardi, à 5 heures, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

De la part de M. Charles Carichou, président de l'Harmonie Saumuroise.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 3 mars 1889.

Le travail de la liquidation n'a pas interrompu la hausse de nos rentes. Le 3 0/0 monte à 85.72 ; le 4 1/2 0/0 à 104.85. La composition de la commission du budget, dans laquelle figure pour la première fois depuis tant d'années un membre de la droite, a produit une excellente impression. Il est certain que la présence d'un homme de la compétence financière de M. de Soubeyran sera très utile à la bonne direction des travaux de la commission.

Le Crédit Foncier termine la semaine à 4.368.75. Les obligations foncières et communales se maintiennent à de bons cours. On sait que l'emprunt tunisien de conversion préparé par cet établissement aura lieu le 7 mars.

La Société Générale s'arrête à 491.25. Cette institution a prélevé une forte part sur les bénéfices des récentes émissions.

La Banque d'Escompte se tient à 553.75. On connaît maintenant l'avis de répartition de l'emprunt Portugais : les unités seront servies ; les souscripteurs de deux à cinq obligations en recevront une ; de six à onze, ils en recevront deux ; au delà, la répartition se fait à raison de 20 1/2 0/0 des demandes. Pour l'emprunt de Guayaquil, les souscripteurs de 1 à 9 titres recevront la totalité de leurs demandes ; ceux de 10 à 30 titres reçoivent 10 obligations ; les autres 30 0/0 de leur demande. Enfin, pour le Gaz de Lisbonne, la répartition aura lieu dans les mêmes proportions que celles de l'emprunt de Guayaquil. En résumé, la Banque d'Escompte a présenté en huit jours trois affaires qui ont obtenu le succès le plus complet. Ces résultats montrent la place importante qu'elle a su conquérir parmi nos grandes sociétés financières.

La Société de Dépôts et Comptes courants est calme à 608.75.

La Banque de Paris cote 893.75. C'est mercredi prochain 6 mars qu'aura lieu l'émission des 40,000 obligations de la province de Bahia. Offertes à 480, avec versements échelonnés jusqu'au 6 juin, ou à 477.75 pour les titres libérés à la répartition, ces obligations rapportent environ 5 1/4 0/0 sans tenir compte de la prime d'amortissement de 22.50.

Le Comptoir d'Escompte qui était il y a deux jours encore à 1,020 a été précipité à 830. Ce

mouvement se rattache étroitement à la chute de la Société des Métaux dans laquelle, on le dit, à tort ou à raison, fortement engagé. Ce dernier titre est une valeur de pure spéculation tombée en quelques mois de 900 à 275 et dont les chances de reprise sont très contestées.

Le Panama s'arrête à 46.25 après des variations entre 40 et 48.75.

L'obligation libérée des Immeubles de France est recherchée à 383.50. La Société vient encore de se rendre acquéreur de deux maisons rapportant plus de 6 0/0. Cette suite d'acquisitions faites dans des conditions excellentes explique la hausse interrompue des obligations.

La Banque de l'Ouest annonce qu'elle est en mesure de garantir les demandes d'obligations Tunisiennes nouvelles qui lui seront transmises avant le 5 mars. En présence du succès de cette émission, la Banque de l'Ouest offre un avantage très appréciable à ses clients.

L'obligation des Chemins Economiques est à 370, gagnant ainsi 11 fr. depuis le détachement, en novembre, de son coupon.

On représente l'hiver sous l'aspect d'un vieillard avec un manteau blanc de neige, mais on nous le peint toujours seul. Il a pourtant une compagne, la toux, qui le suit fidèlement. Des rigueurs du blanc vieillard chacun se garantit comme il peut, mais la toux fait toujours des victimes. Elles seraient peu nombreuses si, dès la première atteinte, on avait recours au Sirop de Regnard (2 fr. 50 le flacon, 19, rue Jacob, Paris, maison L. Frère et principales pharmacies). Deux à trois cuillerées de ce céleste suffissent pour calmer la toux la plus violente.

Varzy (Nièvre), le 12 avril 1888. — Depuis trois ans, je souffrais de violents maux de tête, mon manger ne digérait pas et cela m'occasionnait des douleurs sans fin. J'ai essayé en vain plus de mille remèdes. Ayant entendu vanter vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, j'en ai pris et elles m'ont complètement guéri.

(Sig. lég.) Pierre Goux.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

UNE TRÈS CURIEUSE et intéressante brochure, donnant les moyens de guérir les maladies et les vices du sang, démangeaisons, dartres, eczémas chroniques, est envoyée gratis et franco sur demande à M. VINCENT, pharmacien à Grenoble (Isère).

GRAND-THEATRE D'ANGERS

JEUDI 7 MARS. — Le Trouvère, avec le concours de M. FÜRST, premier ténor de l'Opéra-Comique, et de M^{lle} COLLIN, de l'Opéra.

EMPIRE DU BRÉSIL

40,000 Obligations de 500 francs de la province de Bahia

Revenu net d'impôt : 25 fr. (juin-décembre)

Remb. en 37 ans par tirages annuels.

Prix : 480 fr. (avec un coupon spécial de 6 fr. 25 au 1^{er} juin 1889), en payant : 20 fr. en souscrivant ; 120 fr. à la répartition ; 160 fr. du 15 au 20 avril ; 180 fr. du 1^{er} au 6 juin ; 477 fr. 75 en se libérant à la répartition. (Coupon spécial de 6 fr. 25 au 1^{er} juin attaché.)

Le budget de la Province se solde en excédent. L'emprunt est fait pour consolider la dette flottante et convertir partie de la dette intérieure.

On souscrit : le 6 mars, à la BANQUE DE PARIS et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

APPEL AUX POÈTES. — Le 42^e concours poétique ouvert en France le 15 février sera

clos le 1^{er} juin 1889. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président, du comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Fleche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 4 fr. »

Hors ville » 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 80 cent.

Hors ville 90 —

Débitant toute concurrence comme qualité.

GOVERNEMENT TUNISIEN

Conversion des 215,376 Oblig. 4 0/0 1884

ÉMISSION de 348,315 OBL. de 500 fr. 3 1/2 0/0

Garantie par le Gouvernement français

Intérêt annuel de 4 1/2 0/0 payables le 1^{er} janvier

à Tunis et à Paris.

Les intérêts et le remboursement de cet Emprunt sont affranchis de tout impôt en Tunisie

Les porteurs des obligations 4 0/0 1884 qui voudront être remboursés devront en 1910 la demande et déposer leurs titres, du 25 février au 2 mars, DÉPÔTIER DELAL, dans les Établissements désignés ci-dessous. Les remboursements demandés seront faits à partir du 12 mars, aux Caisse de Paris, à raison de 500 fr. par obligation, plus fr. 4.47 pour prorata du coupon en cours.

Les obligations 4 0/0 1884 dont le remboursement aura pu être demandé seront converties en Obligations 3 1/2 0/0 et recevront en outre une soulte de fr. 22.50, plus fr. 4.47 pour prorata du coupon en cours, soit une somme de fr. 26.97 qui sera payée aux Caisse ci-dessous désignées à partir du 8 mars.

Prix d'émission : 482.150 Jouissance 23 Mars 1889

Payables : en souscrivant, 100 et à la répartition, 382.50

On souscrit : JEUDI 7 MARS 1889

À PARIS :

À la BANQUE FONCIÈRE DE FRANCE ;

À la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ;

À la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ;

À la BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS ;

À la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ;

À la BANQUE COMMERCIALE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ;

À la BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS ;

À la BANQUE DE TUNISIE.

DES DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS :

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

À la BANQUE DE TUNISIE ;

Mon grand-père est sans cesse en rapport avec ses fermiers.

— Eh bien ?

— Il hait la langue bretonne, n'est-ce pas incroyable ! Je n'ai pas encore osé lui dire qu'elle m'est familière.

Le prêtre parut consterné.

— Cet aveu serait peut-être sage, dit-il.

Josèphe secoua la tête. Instinctivement, elle regarda sa main comme si elle subissait encore la pression violente de celle du vieillard.

Voyant qu'elle ne répondait pas, le prêtre n'osa pas s'avancer davantage.

Le visage de Josèphe, un moment épanoui, s'était assombri de nouveau.

Elle reprit :

— Du moins, monsieur le curé, je puis faire passer par vos mains cette aumône que vous ne voulez plus me laisser porter moi-même à vos pauvres. Je n'aurai pas la joie, mais je garderai le mérite, et ce mérite priera pour nous.

— Je dis nous, vous entendez bien, continua-t-elle en levant sur le recteur un regard d'une douleur ineffable, pendant qu'elle prenait dans sa bourse une pièce d'or. Nous, c'est celui qui vogue vers le Tonkin, et moi qui souffrirai

tant que durera son absence.

— Celui qui vogue vers le Tonkin ! Votre fiancé ?

— Oui, mon fiancé, le comte Maurice de Guestours.

— Il est officier ?

— Lieutenant. Le voilà jeté devant l'ennemi, dans cette campagne si meurtrière, à l'autre bout du monde ! Jugez de mes angoisses ! Nous devions nous marier quinze jours plus tard, quand cet ordre est tombé comme la foudre. En quelques heures, mon fiancé m'a été arraché.

— Ma pauvre enfant, ayez du courage. Le sacrifice, vous le savez, crie vers le ciel avec une voix puissante. Vos larmes prieront comme vos aumônes, comme vos supplications, pour protéger celui que vous aimez, pour le ramener près de vous.

— Ah ! si mes larmes doivent le sauvegarder, si elles doivent hâter son retour, je ne regretterai plus d'en répandre, dit Josèphe en essuyant celles qui roulaient de nouveau sur ses joues.

— Adieu, monsieur le curé, reprit-elle. Adieu et merci. Je vous ai pris bien du temps.

— C'était votre droit, dit le prêtre avec

bonté. Les ministres du bon Dieu ne sont pas à eux-mêmes et leur temps appartient à ceux qui en ont besoin.

Elle le salua et retourna s'agenouiller devant l'autel. Quelques minutes après, par la fenêtre de la sacristie, le prêtre l'aperçut qui franchissait le cimetière. Il la suivit un moment des yeux. Il paraissait songer. Tout à coup, il saisit la pièce d'or posée sur un bahut et rentra dans l'église. La vieille femme y attendait toujours le père. Aussitôt, le recteur retourna vers elle.

— Bellah ! dit-il, voyez-vous cette pièce d'or ? Elle est pour vous.

— Pour moi !

— Oui, dit lentement le prêtre, oui, c'est vous, Bellah, qui devez la recevoir.

Elle était tellement ravie, tellement saisie, que ses grands vieux doigts, croisés sur son chapelet, s'entrechoquaient comme des osselets.

— Une pièce d'or pour moi ! Jésus Doué !

Une pièce d'or ! Jamais je n'en eus de ma vie !

Une pièce d'or ! Santez Anna ! qui peut me l'envoyer ?

— Un pauvre petit ange, dit le recteur. Or, écoutez, Bellah ! Les anges du ciel se réjouissent

sent toujours. Mais, quelquefois, ceux de la terre pleurent. Vous priez, beaucoup, beaucoup, vous entendez, pour la jeune fille qui vous donne cette pièce d'or. Elle en a besoin.

— Si je prierais pour elle, Ma Doué ! Jour et nuit plutôt que point. Rien que tout de suite je vais commencer. Je vais réciter tout un rosaire, dès que j'aurai fini le chapelet que je dis maintenant pour défunt mon parrain, M. le marquis de Rosmeur, que le bon Dieu ait son âme !

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 4 Mars 1889

LES JOCRISSES

DE L'AMOUR

Comédie en 3 actes, par MM. Théodore Barrière et Lambert Thiboust.

Le spectacle commencera par

LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS

Opéra-comique en 1 acte, paroles d'Hoffmann, musique de Nicolo.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

Etude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Aux enchères publiques,
D'UNE MAISON
ET D'UN

Morceau de Terre
Situés à Vendor, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies,
Immeubles saisis sur M^{lle} Marie GUITTONNEAU, sans profession, demeurant commune de Chemellier.

L'ADJUDICATION aura lieu le **SAMEDI 30 MARS 1889, à midi**, à l'audience des criées et ventes du Tribunal civil de Saumur.

DESIGNATION

LOT UNIQUE

I. Une maison, sise à Vendor, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, joignant au levant le chemin de Vendor à Grézillé, au midi et au couchant M. Girard-Brisset, au nord le terrain ci-dessous désigné. Ladite maison, composée de deux chambres, grenier dessus, caves dans le roc, puits, cour et servitudes, d'une contenance d'environ trois ares quatre-vingts centiares, portée au cadastre sous le n° 1109 de la section A.

II. Une pièce de terre labourable, sise en la même commune, joignant au midi la maison sus-désignée, au nord et au couchant M^{me} veuve Giraud, au levant le chemin de Vendor à Grézillé, d'une contenance d'environ quinze ares cinquante centiares et portée au plan cadastral sous le n° 1108 p de la section A.

Mise à prix : 4,000 fr.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de : 1^o M. François Prouteau, propriétaire cultivateur, demeurant commune de Chemellier, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse ci-après dénommée; 2^o M^{me} Anne Guittonneau, épouse dudit M. François Prouteau, avec lequel elle demeure, ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, sur : 1^o M^{lle} Marie Guittonneau, sans profession, demeurant commune de Chemellier; 2^o M. Calixte Baudin, propriétaire, demeurant dite commune de Chemellier, en sa qualité de conseil judiciaire de ladite demoiselle Marie Guittonneau, suivant procès-verbal de RENIER, huissier à Gennez, en date du dix décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, visé et transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 44, n° 24.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le premier mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges. (227)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

PETITE MAISON de MAITRE

Avec jardin et dépendances
Située à la Croix-Cassée, commune de Villebernier,

Joignant MM. de Cordose et Belanger.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (154)

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de feu M^e DISCRY, notaire à Vihiers.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En un seul lot
Avec faculté de subdivision

Le **DIMANCHE 24 MARS 1889, à midi**, en l'étude de feu M^e DISCRY, notaire à Vihiers, par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, gérant de ladite étude.

DE MAISON, MAGASIN, COUR, CHANTIER & JARDIN

Contenant environ vingt-trois ares, Situés à Vihiers (Maine-et-Loire).

MISE A PRIX : 12,000 FR.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière;

2^o A l'étude de feu M^e DISCRY, notaire à Vihiers, où est déposé le cahier des charges. (228)

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr en Bourg, à cent mètres de la gare.

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMPTE.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques

Le **JEUDI 7 mars 1889, à 4 heures du soir**, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Armoires, buffets, commodes, table à rallonges et autres, bureau, console, lits en fer, chaises, guéridons, glaces, pendules, rideaux, tapis;

Matelas, oreillers, édredons, draps, nappes, serviettes, chemises, essuie-mains, vêtements, calorifères, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE TRÈS JOLIE MAISON

Avec jardin
Au Pont-Fouchard
Facilité de paiement

S'adresser à M^{lle} ROGERON, qui l'habite, ou à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.
S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

LA PÊCHE de l'ÉTANG du BELLAY

s'ouvrira le 6 mars et continuera pendant tout le mois.

UN ancien commerçant, âgé de 40 ans, désire un emploi quelconque à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oïdium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

A CEDER DE SUITE UNE BOULANGERIE

Au centre de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par LE SIROP et LA PÂTE PECTORALE de A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelie

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

FUMIERS MILITAIRES

L'Entrepreneur des FUMIERS MILITAIRES de l'Ecole de Saumur prévient MM. les Propriétaires et Cultivateurs, qu'il vend les Fumiers 4 francs le mètre cube pris dans les dépôts, ou rendu à destination, à prix débattu, suivant les distances de transport.

S'adresser au Préposé, rue des Ecuries, à Saumur. (104)

A VENDRE ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec 1 coll. horaire de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nuit, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement de 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date, après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

34^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

Avec DE NOMBREUSES FIGURES

ADMINISTRATION :

15, rue de Tournon, Paris

Franco à domicile, pour un an... 6 fr.

— pour six mois... 3 fr. 50

— pour trois mois... 2 fr. 50

Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, avec une cause scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

AU GOIN DE RUE

Draperies & Nouveautés

ON DEMANDE UN EMPLOYÉ

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S'

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.